

## Avis aux Etudiants

- En cas d'erreur (de calcul ou de saisie de la note) ; les étudiants sont invités à déposer une réclamation au niveau du secrétariat du département.
- **Le dernier délai pour le dépôt des réclamations de la session Rattrapage est fixé pour le Mardi 28 /06/2016 à 15 h.**
- **passer ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.**

Fait le 26/06/2016

Le Chef du Département